



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0562

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention 2009 avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon Sud - Industries Créatives

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Madame Gelas

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

## Séance publique du 9 mars 2009

### Délibération n° 2009-0562

commission principale : développement économique

objet : **Convention 2009 avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon Sud - Industries Créatives**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs de mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprises et d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques. Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le MEDEF Lyon-Rhône, la confédération des grandes, petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (FAEZA). L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Aujourd'hui, la compétitivité des entreprises et leur capacité à créer de la valeur ajoutée et à se différencier nécessite d'intégrer, au-delà de l'innovation uniquement technologique, les notions de créativité et de croisement entre des secteurs, des technologies, des pratiques et des marchés différents.

La Communauté urbaine a initié une démarche appelée industries créatives qui vise à créer des collaborations entre des entreprises de filières différentes pour favoriser le développement de nouveaux marchés et produits.

#### *Cadre du partenariat avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon Sud*

Le comité de bassin d'emploi Lyon-Sud (CBE Lyon Sud) assure, depuis janvier 2004, une animation économique locale sur les deux territoires des conférences des maires Lômes et Coteaux du Rhône et Portes du Sud.

Le CBE Lyon Sud souhaite accompagner les mutations économiques du territoire. Il est ainsi associé depuis 2008 à la démarche initiée sur les industries créatives pour développer l'innovation et la créativité des entreprises.

En 2008, plus d'une centaine d'entreprises ont été sensibilisées et mobilisées à la démarche industries créatives grâce à leur participation aux actions développées dans ce cadre :

- des conférences-débats Creative Time : parmi les thématiques traitées en 2008 figurent la robotique domestique, les seniors,
- des groupes projets qui ont rassemblé une trentaine d'entreprises appartenant à des secteurs d'activités différents, dans l'objectif de générer des collaborations qui conduisent à des résultats en termes de développement d'activités et de nouveaux marchés, tout en s'appuyant sur des techniques de créativité et des réflexions sur les usages. Exemples de thèmes traités : la maison de maison, l'univers de l'enfant, la cuisine de demain.

L'objet du présent rapport est de proposer une nouvelle convention de subvention annuelle avec le CBE Lyon Sud pour l'année 2009.

Le programme d'actions 2009 du CBE Lyon Sud relatif aux industries créatives portera sur :

- la poursuite de la mobilisation et de la sensibilisation des entreprises du territoire pour constituer un réseau d'entreprises impliquées dans la démarche industries créatives,

- l'appui à l'organisation de conférences-débats CreativeTime (trois conférences par an avec un objectif de 50 participants),
- l'animation de deux groupes projets collaboratifs impliquant une cinquantaine d'entreprises,
- la déclinaison d'une offre de services et d'accompagnement visant à leur permettre de développer des projets collaboratifs.

Afin de mesurer et d'assurer ces actions, des indicateurs sont mis en place (nombre de participants aux Creative Time et aux groupes projets, nombre de projets collaboratifs développés).

#### *Financement*

Afin de soutenir ce plan d'actions lié aux industries créatives, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 60 000 € au CBE-Lyon Sud pour l'année 2009, dont le versement est subordonné à la réalisation des objectifs. La subvention sera versée à hauteur de 80 % en 2009 et 20 % en 2010 au vu des rapports financiers et du bilan d'activité ;

Vu le dit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1 - Approuve** le versement d'une subvention annuelle au Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud, forfaitaire et non révisable de 60 000 €, comme convenu dans la convention de subvention annuelle à intervenir entre la communauté urbaine de Lyon et le CBE Lyon Sud pour l'année 2009.

**2 - Autorise** monsieur le président à signer la convention 2009 avec le CBE Lyon Sud précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la convention et un deuxième versement de 20 % sur demande du comité de bassin Lyon Sud et sur remise d'un bilan détaillé et financier des actions, des bilans comptes de résultat et annexes de l'exercice certifiés par le commissaire aux comptes, ainsi que du rapport d'activité approuvé par l'assemblée générale de l'association.

**3 - Les dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1574 selon la répartition suivante : 80 % en 2009 soit 48 000 € et 20 % en 2010 soit 12 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.**